

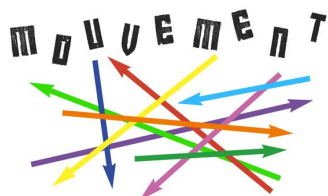


SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>



Flash infos du 13 mars 2014

(en téléchargement version pdf sur notre site)



Mouvement : quelques changements dans les règles du mouvement

En intersyndicale SE-UNSA / SNUIPP, nous avons demandé à la DASEN des modifications des règles du mouvement pour :

- Considérer au même barème tous les candidats à une direction qu'ils soient directeurs en titre ou sur la liste d'aptitude > accepté
- Donner le même barème aux stagiaires PES sortants que les titulaires vu qu'ils seront titulaires à la prise de poste au 1^{er} septembre > accepté
- Augmenter le nombre de points supplémentaires pour les zones difficiles à pourvoir, les 4/4 temps, l'ASH à titre provisoire > refusé
- Demander une nouvelle fiche de vœux à la 2nde phase du mouvement > refusé

Les détails de ces demandes et les argumentaires sont sur notre site > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article857>

Demandes du seul SE-UNSA :

- Voir appliquer le VOLONTARIAT CARTE SCOLAIRE (dans une école ayant une suppression de poste, le dernier arrivé peut ne pas partir si un volontaire déclare vouloir prendre sa place dès lors que ce dernier arrivé en est d'accord) > Refusé par la DASEN et l'autre organisation syndicale.

Il y aura sans doute une évolution positive l'an prochain dans le cadre de la réflexion académique sur les règles du mouvement.

- Augmentation des postes de TRS : cela permet aux « petits barèmes » de conserver leurs compléments de service (qu'ils ont choisis) d'une année sur l'autre si possible. Avantages : stabilité professionnelle et personnelle et confort pour les directeurs > Refusé pour cette année, car le blocage de postes pour les stagiaires ne permet pas de les attribuer aux TRS.

Informations complémentaires : stagiaires 2014 et temps partiel

Nous avons profité de ce groupe de travail pour poser plusieurs questions :

- MOUVEMENT : nous avons demandé à ce que le projet d'affectation ne soit plus envoyé à l'avance aux collègues. Le ministère a donné des consignes en ce sens. Le rôle de la CAPD et des représentants du personnel est donc à nouveau respecté.
- STAGIAIRES : L'an prochain : deux types de PE stagiaires co-existeront :
1/Stagiaires classiques (concours rénové) > 66 : ils seront à mi-temps dans les classes > des supports leur seront donc réservés à la 2nde phase
2/Stagiaires ex « contractuels admissibles » > 59 : ils seront à 100% dans les classes > des supports entiers leur seront réservés, sans doute à la première phase du mouvement.
Le SE-UNSA est intervenu pour demander à ce que ces supports de poste soient répartis sur l'ensemble du département et pas seulement sur Reims, Chalons, Epernay. Nous n'avons pas eu de réponse claire pour le moment. Beaucoup d'incertitudes encore pour l'administration, qui attend un cadrage sur leur formation.
Le SE-UNSA craint encore des situations difficiles pour les jeunes titulaires.
- TEMPS PARTIEL : la circulaire devrait arriver ces jours-ci. Date butoir 31 mars ou début avril si les délais sont trop courts.
- RELANCE CAPASH option E : un grand nombre de candidatures est arrivé. Nous connaissons ces jours-ci les 3 collègues qui bénéficieront de la formation E.

Changement de département : les résultats sont tombés, déception pour beaucoup !

Seuls 21 collègues ont pu obtenir leur départ de la Marne et 29 y entrent. Beaucoup de déconvenue surtout sur les

situations de rapprochement de conjoint, pourtant reconnues comme à traiter en priorité.

Nationalement, un léger mieux s'est fait sentir. > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article6525>

Vous pouvez rédiger votre demande d'INEAT-EXEAT à faire parvenir à la DASEN (circulaire en attente). Nous pouvons vous envoyer un modèle de lettre si vous le désirez (un mail suffit)



GIPA : serez-vous concerné par ce « rattrapage salarial » ?

L'arrêté annuel sur la garantie individuelle de pouvoir d'achat est sorti.

Pour l'UNSA, la GIPA ne reste qu'un pis-aller qui ne garantit pas, contrairement à son appellation le pouvoir d'achat. La remise à plat des carrières et l'augmentation de la valeur du point d'indice sont plus que nécessaires. Les valeurs annuelles du point à prendre en compte pour la mise en œuvre sont sorties. Voici les bases prises en compte dans le calcul :

- taux de l'inflation : + 6,3 % ;
- valeur moyenne du point en 2009 : 55,026 0 euros ;
- valeur moyenne du point en 2013 : 55,563 5 euros.

Tous nos adhérents ont reçu le calculateur GIPA. Pour le recevoir, pourquoi ne pas envisager de devenir adhérent ? (offre de découverte : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article6611> Vous bénéficierez de tous les autres avantages adhérents)

Avez-vous répondu à l'enquête administrative sur vos besoins en formation continue ?

Vous avez jusqu'au 19 mars pour le faire. Ce serait dommage de ne pas indiquer à votre employeur ce que vous pensez du plan de formation et ce que vous désirez y voir figurer.

<http://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/R9-pqGriSdZCWasRQJsBnQ>

Le SE-UNSA a été associé à la mise en place de ce questionnaire.



En mars « l'Enseignant » est devenu « l'Enseignante » !

Ce que le combat des femmes a permis aux hommes ...

Lire notre revue l'EnseignantE du mois de mars >

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/enseignant/174/telechargement/ens_174_ge.pdf

Lire aussi l'édito UNSA Education > <http://www.unsa-education.com/spip.php?article1034>

AGENDA

- Groupe de travail « **POSTES ADAPTES** » et « **Allègements de service pour raisons médicales** » le 19 mars. Si vous avez fait une demande, n'hésitez pas à nous contacter pour le suivi de votre demande.
- **Carte scolaire** > Commission écoles le 31 mars. Indiquez nous les éléments que vous souhaitez voir porter à notre connaissance pour éviter une fermeture ou demander une ouverture.

PEMF : n'oubliez pas l'enquête sur vos conditions de travail

Elle est à télécharger ici > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article849>

Vos contacts 1^{er} degré au Se-UNSA Marne :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 Secrétaire départementale et Premier degré
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61 Secrétaire Académique, 1^{er} et 2nd degré
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 Premier degré et Jeunes enseignants
Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants
Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH 06 14 65 12 05

[Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici](#)

Un syndicat pour moi!

*Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.
66% de la cotisation en crédit d'impôts même pour les non imposables.*

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>